

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre
HABITANTS

Commune de VIEUX-

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Subvention aux associations – 1^{ère} tranche

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations,

Vu le débat sur le Rapport des Grandes Orientations Budgétaires 2025,

Vu le vote du Budget Primitif 2025,

Sur la base des demandes des associations reçues en Mairie et des inscriptions budgétaires,

Le Conseil municipal,

Après échanges de vues,

N° de délibération : 10
Date de transmission
en préfecture :

14/04/2025

Après que les élus : TASSIUS Jacqueline, CANGOUE Anne-Marie, DARES Louis-Jules, RAMASSAMY Gérard aient quitté la salle pour ne pas prendre part au vote car membres d'association.

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'octroyer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	OBJET	MONTANT PROPOSÉ
LES VIDUCASSES	<i>Projet Fanfare</i> Sud Basse-Terre+ « <i>Pak an Nou</i> »	4 000,00 €
LES PASSIONNES HABISSOIS	Soutenir les actions de l'association	1 000,00 €
Association VOODOO STUDIO	Réalisation du <i>projet Voodoo Day</i> qui se déroulera du 03 au 07 octobre 2025. Mettre en avant les talents habissois	1 000,00 €
Association Jeux Sports Loisirs du MOULE	Organisation du <i>championnat de Belote</i>	1 000,00 €
AVHCLS	Poursuivre les activités menées depuis 4 ans sur le territoire	1 500,00 €
KAOKA	Fêter les <i>40 ans de KAOKA</i>	3 000,00 €
JSVH	Soutenir les actions du club	8 000,00 €
ECO	Soutenir les actions du club	3 000,00 €
	TOTAL	22 500,00 €

Article 2 : D'imputer ces sommes sur le Budget Primitif de l'exercice en cours.

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable Publique ainsi qu'aux présidents des associations.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025



Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr